



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé**

Bureau
DPATSS 1

Affaire suivie par :
Jean-Pierre Moracchini (Attachés)
jean-pierre.moracchini@ac-paris.fr
01 44 62 44 66

Dorcas Vertilus (SAENES)
dorcas.vertilus@ac-paris.fr
01 44 62 35 54

Christine Bataille (Médecins, CTSSAE)
christine.bataille@ac-paris.fr
01 44 62 44 54

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Paris, le 08 décembre 2021

Le recteur de l'académie de Paris,
recteur de la région académique Ile de France,
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

à

Monsieur le Délégué régional académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sport
Mesdames et Messieurs les présidents d'universités
et directeurs d'établissements de l'enseignement supérieur
Mesdames et Messieurs les chefs des établissements
du second degré public
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO
Monsieur le Directeur du SIEC
Monsieur le Directeur du CROUS
Monsieur le Directeur du Réseau Canopé
Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques
Mesdames et Messieurs les chefs de division
et de service du Rectorat

21AN0174

Objet : Mutation inter-académique des attachés d'administration de l'Etat (AAE) et des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) ; mutation nationale des médecins de l'éducation nationale (MEN) et des conseillers techniques de service social des administrations de l'état (CTSSAE).

Référence : Note de service ministérielle MENH2134512N du 25 novembre 2021, publiée au B.O.E.N spécial n°7 du 2 décembre 2021

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la parution au B.O.E.N spécial n°7 du 2 décembre 2021, de la note de service ministérielle précisant les modalités de mutation des personnels visés en objet pour la rentrée 2022.

Je vous précise que les personnels de l'académie peuvent postuler sur tout poste de l'académie de Paris qu'il soit profilé ou non.

Les demandes de mutation au titre de la rentrée 2022 s'effectuent à partir de l'application AMIA à l'adresse et selon le calendrier suivants (cf. annexe M6 de la note de service ministérielle) :

<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>

Mutation des AAE, SAENES, Médecins et CTSSAE	Période de saisie des vœux	Edition et renvoi du dossier de mutation par l'agent	Transmission des dossiers par les académies à la DGRH	Entretiens PPR avec les structures d'accueil	Résultat des opérations de mutation
	du 02/12/2021 au 30/12/2021 inclus	du 31/12/2021 au 05/01/2022 inclus	jusqu'au 21/01/2022	jusqu'au 10/02/2022	31 mars 2022

A l'issue de la période de saisie des vœux de mobilité, tout agent sollicitant une mutation doit se connecter, à nouveau, sur le site AMIA afin d'imprimer personnellement sa confirmation de demande de mutation, avant de la retourner dûment complétée et signée, accompagnée des pièces justificatives éventuelles, **par la voie hiérarchique, par mail** à :

Pour les AAE : jean-pierre.moracchini@ac-paris.fr
 Pour les SAENES : dorcas.vertilus@ac-paris.fr
 Pour les médecins et CTSSAE : christine.bataille@ac-paris.fr
 Et en copie à : ce.dpatss@ac-paris.fr

Cette confirmation de demande de mutation devra parvenir dans les **délais indiqués** conformément au calendrier susmentionné (soit au plus tard le 5 janvier 2022 pour l'ensemble des corps mentionnés ci-dessus), faute de quoi la demande de mutation ne sera pas prise en compte.

A compter du 31 mars 2022, les agents devront se connecter sur AMIA pour prendre connaissance des résultats des opérations de mutation.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette note auprès des personnels concernés.

Pour le recteur de l'académie de Paris
 recteur de la région académique Île-de-France,
 chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,
 et par délégation,
 la secrétaire générale de l'enseignement scolaire

signé
 Sandrine DEPOYANT- DUVAUT